

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20240208-011****du 08 février 2024****n°011****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice :** 39**PRESENTS (28) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON**POUVOIRS (9) :** Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Corine FARINEAU
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Elisabeth PHILIPPONNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
Séverine Bart donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Béatrice ROUSSENQUE**EXCUSES (2) :** Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques**

Monument historique depuis 1980, le carillon Bollée (1867) a été conçu pour l'église Saint-Jacques-le-Majeur. N'ayant été que peu transformé en un siècle et demi d'existence, l'ensemble campanaire – installé dans le massif occidental de l'église (tours et fronton) – est constitué de 52 cloches, d'un clavier et d'un jeu automatique.

Envisagée depuis une trentaine d'années, la restauration complète de cet ensemble se concrétise aujourd'hui. Après études et consultations préalables, la société Dodeman (architecture et paysage) a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier de restauration du carillon, des tours qui l'abritent et de la galerie des apôtres. Un expert campanaire agréé par le ministère de la Culture assiste la Ville, maître d'ouvrage du projet, dans la délicate mission de remise en état du carillon.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre de l'opération Coeur de ville qui vise à redynamiser le centre-ville.

L'État, la Région et le Département soutiennent financièrement la commune dans ce projet d'envergure, de même que le loto du patrimoine. (Mission Bern dont le prolongement de convention en cours, représentant 106 000 €, 49 000 € en 2018 et 57 000 € en 2019).

Suite à la crise sanitaire liée au Covid19, le chantier a été retardé et a débuté en mars 2022. Pour cette raison, la répartition des crédits de paiement de la restauration du carillon, des tours et de la galerie des apôtres de l'église Saint-Jacques doit être modifiée.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20240208-011

du 08 février 2024

n°011

page 2/3

A l'occasion du conseil du 8 octobre 2020, l'AP/CP avait été répartie de la façon suivante :

AP/CP (TTC)						TOTAUX TTC
Objet	2020	2021	2022	2023	2024	
Travaux d'urgence	38065					38065
Travaux bâti			476583	349514	210876	1036973
Travaux carillon			223440	96000		319440
Honoraires MOe		86123	19277	11100	7400	123900
CSPS+bureaux de contrôle		40375				40375
AMO Carillon		30600				30600
AMO Pierre	19524					19524
Médiation			48000	48000		96000
TOTAUX	57589	157098	767300	504614	218276	1704877

* * * * *

VU la délibération n°9 du 8 octobre 2020 relative à l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques.

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 16 décembre 2021 relative à la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques.

VU la délibération n°9 du conseil municipal du 26 janvier 2023 relative à la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restaurations des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques.

CONSIDERANT que les travaux de restauration s'étendent sur plusieurs exercices budgétaires, il est pour cela nécessaire de faire une autorisation de programme pour étaler les dépenses sur plusieurs années.

CONSIDERANT le plan de financement de l'opération se déclinant selon le tableau du délibéré ci-dessous.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme de travaux modifié et d'autoriser l'étalement des crédits de paiement conformément à la répartition suivante :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20240208-011****du 08 février 2024****n°011****page 3/3**

APCP (TTC)			TOTAUX TTC
Objet	2020-2023	2024	
Travaux d'urgence	38065		38065
Travaux bâti	383650	705912	1089562
Travaux Carillon			390857
Honoraires MOe	104513	19387	123900
CSPS-bureaux de contrôle	18484	21891	40375
AMO Carillon	8800	21800	30600
AMO Pierre	19524		19524
Médiation		31653	31653
TOTAUX	573036	1191500	1764536

- d'abroger la délibération n°9 du conseil municipal du 26 janvier 2023

Les crédits seront imputés sur le compte budgétaire 324.10/2313/OP127/4405

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NIGAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

